

LA FABRICATION DE MASQUES ALTERNATIFS PAR DES BENEVOLES DE VINASSAN

Des bénévoles de la Commune ont confectionné des masques alternatifs. Ce sont des masques en tissu, non homologués que l'on préconise de laver à 60 ° après chaque sortie.

Ils sont réservés aux professionnels de santé, aux personnes souffrant de pathologies graves et aux personnes âgées.

Les élus se chargent de les distribuer. Vous pouvez nous contacter au 04 68 45 29 00 ou 06 20 76 13 59.

Si vous souhaitez participer à la confection de masques, vous pouvez nous rejoindre au 04 68 45 29 00 ou au 06 20 76 13 59

UN GRAND MERCI A TOUTES CES COUTURIERES BENEVOLES !

LES LIVRAISONS PAR LES COMMERCES

Les commerces ouverts :

- Tabac Presse tous les matins : 04 68 45 20 23
- L'Ami du Coin (fermé le mardi) : 04 68 45 78 81
- La Cour à Pizza (fermé le mercredi) : 04 68 45 07 95

Les commerces qui livrent :

- La boucherie Rodrigues (fermé le lundi) : 04 68 45 31 77
- L'épicerie le 10 : 09 81 91 50 15
- La boulangerie Le Retour aux Sources (fermé le lundi et les après-midis) : 09 81 19 98 41
- La Pharmacie Caminero en lien avec le CCAS de la Mairie : 04 68 45 32 69
- La Poêlée Gourmande : 04 68 27 38 74

LES SERVICES DU GRAND NARBONNE

La déchetterie de Vinassan sera exceptionnellement ouverte aux particuliers pour le dépôt de **DÉCHETS VERTS UNIQUEMENT** :

- mercredi 22 avril de 13 h 30 à 17 h 30
- jeudi 23 et vendredi 24 avril de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Numéro d'astreinte de la Régie de l'eau pour un problème d'eau usée ou d'eau potable : 04 68 33 83 27

LES ECOLES

La rentrée scolaire 2020 : Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2017 et ceux rentrant en CP doivent se faire avant fin juin en envoyant un mail à la mairie : accueil@vinassan.fr

Les pièces justificatives à fournir sont : carte d'identité des parents, copie du livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copie des vaccins à jour, numéro de mobile des parents.

Les modalités de la rentrée progressive des établissements scolaires du 11 mai ne seront rendues publiques qu'après connaissance des directives nationales.

LES ANNULATIONS

- Toutes les réservations de salles municipales sont annulées jusqu'à mi-juillet.
- Tous les mariages doivent être reportés.



Magazine de la Ville de VINASSAN 9 rue Jean Jaurès 11110 VINASSAN – Exemple gratuit
Tél Mairie : 04 68 45 29 00 www.vinassan.fr Directeur de publication : Didier ALDEBERT, Maire

Responsable de la rédaction : Sylvie BARRAU, adjointe chargée de la communication

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

BULLETIN MUNICIPAL SPECIAL COVID 19

LA MAIRIE et LE CCAS DE VINASSAN à VOTRE SERVICE

Bulletin n° 2 du 22 avril 2020

Chères Vinassanaises, Chers Vinassanais,

A la suite de l'intervention d'Emmanuel Macron et les annonces faites lundi 13 avril concernant la gestion de la crise sanitaire, la Commune se prépare à un déconfinement pour le 11 mai. Un retour à l'école est aussi envisagé. Les modalités de retour des élèves dans les établissements scolaires entraînent de vives inquiétudes de la part du corps enseignant, des parents d'élèves ainsi que les associations d'élus locaux.

Des premières pistes de déconfinement ont été également évoquées par le Premier Ministre le 19 avril et nous aurons un quotidien perturbé « encore très longtemps » pour chacun d'entre nous. Nous attendons tous la présentation d'un plan complet d'ici la fin du mois d'avril. Dès que les instructions seront données par l'Etat, je vous tiendrai informés sous la forme d'un bulletin dédié à cela. Soyez rassurés que je veillerai à assurer la sécurité des enfants ainsi que celle des enseignants et personnels dans les lieux scolaires et péri scolaires de Vinassan.

D'autre part, des masques alternatifs en tissu sont confectionnés de toutes pièces par des bénévoles. La distribution est en cours pour les personnes les plus fragiles. Je remercie infiniment toutes ces personnes bénévoles pour cet exemple de solidarité.

Continuons ensemble le confinement... *Didier ALDEBERT, Maire, Président du CCAS*

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE (PCA)

Depuis le 16 mars, le PCA est mis en place par la mairie : il assure le maintien des activités indispensables pour les services publics de la Commune.

- Depuis le 14 avril, le PCA est élargi : services : aide sociale, état civil, accueil, police municipale, grand entretien des bâtiments municipaux, désinfection des écoles, de la garderie cantine, tonte des espaces verts, balayage des rues principales,...
- Astreinte les week-end : 06 45 88 98 55 ou 06 18 88 11 06.

LES BESOINS SOCIAUX SPECIFIQUES

Le CCAS continue à vous accompagner pendant cette période confinement ; il reste toujours accessible au 04 68 45 29 00 ou 06 20 76 13 59.

La municipalité est à votre écoute.

LES TAMARATIENS

Afin de soutenir le travail de l'association « Les Tamaritiens » dans l'accompagnement des plus démunis, la Commune a décidé de mettre en place une collecte alimentaire : des bacs sont mis à disposition de certains commerces (l'épicerie le 10 - la boucherie Rodrigues) afin de récupérer des denrées non périssables.

LES OUVERTURES DU BUREAU DE POSTE

Appelez le service accueil de la mairie au 04 68 45 29 00 et /ou La Poste au 36 31 pour connaître les jours et heures d'ouverture de La Poste.